IMT Nuremberg Archives

H – 4296

International Court of Justice

H4296 – 0002

DOC. R.F. N° 107

original

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit 107
Filed Jan 21 1946

Filed Jan. 21, 1946

45421

DIRECTION GENERALE
DU CONTROLE ECONOMIQUE

4ème division-3ème Bureau

PARIS, le 26 Octobre 1945

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF107
Filed Jan 21, 1946

LE MARCHE NOIR ALLEMAND

EN FRANCE

I - CONSIDERATIONS GENERALES

Pour discerner clairement la nature et la portée de l'action économique clandestine allemande, il est indispensable de fixer, tout d'abord, les traits essentiels de la politique économique officiellement pratiquée par l'ennemi à l'égard de la France.

Sur le plan militaire, outre l'élimination d'un adversaire redouté, la défaite de la FRANCE, en juin 1940, apportait à l'ALLEMAGNE des positions stratégiques d'une exceptionnelle valeur : un immense front de mer équipé de grands ports, un vaste équipement de canaux, un réseau ferré de premier ordre et un admirable système routier, le deuxième au monde par la densité et la qualité.

Mais, du même coup, son succès militaire mettait intact entre les mains du Reich, le pays de l'Europe Occidentale le plus riche, par l'extrême diversité de ses ressources naturelles et par une puissance industrielle en plein essor de guerre.

Et cela, à un moment où la FRANCE se trouvait, comme elle ne le fut jamais, gorgée de matières et de produits de toute espèce accumulés, en 1939 et 1940, en prévision d'une guerre longue.

II - LES CLAUSES ECONOMIQUES de la CONVENTION D'ARMISTICE

Cependant, malgré son extrême rigueur, la Convention d'Armistice franco-allemande du 22 Juin 1940, avait un caractère strictement militaire, visant exclusivement à con-

H4296 - 0003

H4296-0003A

sacrer la neutralisation totale des forces armées françaises et à assurer techniquement à l'armée allemande la libre disposition de l'infrastructure militaire française pour la poursuite de la guerre contre l'ANGLETERRE.

Néanmoins parmi les 24 articles qui composaient le Diktat de Rethondes, deux d'entre eux présentaient indirectement une certaine portée économique. Il s'agit des articles 17 et 18 dont voici le texte :

"Art. 17 - Le Gouvernement français s'engage à empêcher tout transfert de valeurs à caractère économique et des stocks du territoire à occuper par les troupes allemandes dans les territoires non occupés ou à l'étranger.

Il ne pourra être disposé de ces valeurs et stocks se trouvant en territoire occupé, qu'en accord avec le Gouvernement du Reich, étant entendu que le Gouvernement allemand tiendra compte de ce qui est nécessaire à la vie des populations en territoires non-occupés".

Dans le cadre de la convention, cette clause ne pouvait honnêtement s'expliquer que par le souci d'immobiliser des richesses susceptibles d'être considérées comme "butin de guerre".

"Art. 18 - Les frais d'entretien des troupes d'occupation allemandes sur le territoire français, seront à la charge du Gouvernement français".

Ces deux seules clauses, mêmes abusivement interprétées, n'auraient jamais pu, dans un pays comme le nôtre, compromettre gravement l'économie nationale.

Elles ne manquèrent pas, cependant, d'être exploitées par l'ennemi, d'une manière aussi odieuse qu'imprévisible.

C'est ainsi que, dès les premières semaines, l'Allemand s'appropria délibérément, à titre de "butin de guerre" (article 17), d'énormes quantités de matières premières (laine coton, cuivre, étain, etc...), de machines et de produits ouvrés répartis par l'Intendance française dans les usines et les manufactures. Et, bien entendu, l'ennemi ne craignit pas de donner à cette discrimination une étendue démesurée.

D'autre part, en vertu de l'article 18 de la Convention, les frais de nourriture et d'entretien des troupes occupantes furent fixés à la somme forfaitaire de 400 millions par jour, ramenée ensuite à 300 millions, pour être finalement portée à 500 millions (lors de l'occupation totale de la FRANCE).

Il saute aux yeux que cet impôt de guerre déguisé était considérablement supérieur aux dépenses réelles qu'il prétendait couvrir. D'autant plus qu'il avait été arbitrai-

B 45423

.../...

H4296 -0004

rement décidé que, dans cette indemnité de nourriture et d'entretien, n'étaient pas compris les frais de logement des troupes basées sur notre territoire.

Le Trésor français fut donc contraint d'assumer, de surcroit, cette charge nouvelle, dite "frais de cantonnement". Exploitée avec un incroyable cynisme, par les Services Allemands, elle devait, comme la précédente, se révéler extrêmement lourde.

En principe, les achats effectués au titre de "frais de cantonnement" auraient dû être effectués en présence d'un fonctionnaire français admis à discuter auprès des fournisseurs les prix qui devaient être finalement acquittés par le Trésor. Mais, sous prétexte de célérité et de sécurité militaire, les responsables allemands s'arrogèrent le droit de procéder seuls à ces acquisitions, se bornant à transmettre les factures au Service Départemental français des Réquisitions. Ce dernier ne pouvait, dès lors, songer sérieusement à discuter les conditions des pires marchés et il ne lui appartenait plus guère que d'assurer docilement le paiement des fournisseurs, indignes trafiquants pour la plupart.

Les formations militaires allemandes, tant soit peu importantes, étaient dotées à cet effet d'un organisme d'achat spécial, de HEERESUNTERKUNFS VERWALTUNG, ou H.U.V. particulièrement chargé d'assurer le ravitaillement de l'unité en tous articles et produits concernant l'installation et l'aménagement et cantonnements : baraquements, literie, mobilier, peintures, vitrerie, etc...

Mais de cette manière furent gratuitement acquises des quantités invraisemblables de marchandises : tissus, lingerie, articles d'ameublement, tapis etc..., sans aucun rapport avec les besoins réels des corps de troupe.

C'était à croire que chaque soldat allemand disposait d'un boudoir particulier.

On en jugera si l'on considère que, dès 1942, la Commission Départementale de l'Evaluation des Réquisitions de l'EURE-et-LOIR avait déjà reçu de l'autorité occupante plus de 600 millions de francs de factures émanant de la seule LUFTWAFFE de CHARTRES. On trouvera d'ailleurs un peu plus loin quelques chiffres significatifs qui permettront d'apprécier l'importance extraordinaire des fournitures faites à ce titre, aux formations allemandes.

Cependant, le système ne pouvait s'appliquer qu'à certaines catégories de marchandises dont la nature pouvait se rapporter, au moins en apparence, à l'aménagement des cantonnements militaires.

H4296 - 0005

C'est pourquoi, en définitive, l'exploitation la plus éhontée de ces deux clauses du Diktat laissait encore hors d'atteinte sérieuse un grand nombre de postes de l'économie française.

Aussi bien, en l'absence de toute autre disposition, l'Allemand, malgré son habileté à gauchir les textes les plus précis, ne serait jamais parvenue à saigner à blanc la prodigieuse production d'une industrie prospère, d'une agriculture sans égale, et aussi les stocks immenses d'un commerce florissant.

III - LES ACCORDS ET PROTOCOLES ECONOMIQUES FRANCO-ALLEMANDS

Connaissant les méthodes d'occupation allemandes on devait certes, s'attendre à voir l'économie de guerre ennemie - et même son économie tout court - s'efforcer d'obtenir une très large part des ressources inespérées que la fortune des armes venait de placer sous la main du Reich.

Pour atteindre ce but, le Gouvernement allemand était tenu d'observer une apparence de légalité, ne serait-ce que pour ne pas désavouer trop crûment les thèmes essentiels de sa tapageuse propagande.

C'est ainsi qu'il imagina de travestir ses exigences impérieuses, sous la forme d'un programme de collaboration économique franco-allemand, présenté comme le complément logique de la doctrine de collaboration politique amorcée avec le Gouvernement de VICHY.

Sous l'apparence d'accords librement consentis, l'occupant se réserva dès lors, sur chaque poste de la production, un contingent très élevé de produits de toute espèce destinés non seulement à alimenter l'économie de guerre du Reich, mais aussi, pour une large part, à satisfaire les besoins de la population civile allemande.

Ainsi pour les produits textiles, les exigences allemandes furent codifiées, dès le 1er février 1941, sous la forme d'un plan méthodique désigné sous le nom de "plan KERHL" et qualifié pudiquement de "Convention franco-allemande concernant le plan d'utilisation des matières premières textiles pour l'Industrie française".

D'une manière générale l'Allemagne s'engageait bien à fournir, de son côté, des quantités (déterminées par elle seule) de certaines matières premières ou produits : charbons, aciers spéciaux, pâtes de cellulose, rayonnes, colorants, apprêts, papiers et pâtes à papier, etc... Mais, s'agissant pour la plupart de produits indispensables aux fabrications françaises, cette compensation était tout à fait illusoire, dès lors que ces fournitures étaient en grande partie récupérées par

45425

.../..

H4296 - 0006

l'occupant, sous forme de produits finis, ou absorbées par les besoins de sa propagande (papiers)

Ces véritables "prestations en nature" résultant des accords et des conventions absorbèrent, d'emblée, une très large part de la production française du moment; certaines de ces impositions ayant été calculées avec le plus évident mépris des besoins essentiels de notre population.

Durant toute l'occupation, elles n'en furent pas moins constamment revisées - le plus souvent dans le sens de l'augmentation - sous la forme d'accords périodiques : trimestriels ou semestriels.

Les dispositions de ce planning s'étendaient, même souvent, aux productions de la zone non occupée.

Pour ne citer qu'un exemple, nous signalerons qu'un accord de ce genre fut passé, en mai 1942, entre les Ministères des Communications français et allemand, autorisant ce dernier à acheter en zone libre - à des prix d'ailleurs, plus élevés que les prix légaux - 1 000 camions "destinés à des transports dans l'ouest de l'Allemagne".

Un mois plus tard, un accord analogue permit l'achat en zone libre, de 5 000 camions supplémentaires destinés au G.B.K. (B.D.K.) allemand, cette fois contre la fourniture par le Reich de 5 tonnes d'acier par véhicule, soit un total de " 25 000 tonnes d'acier destinées à l'industrie française".

Etant donné la destination habituelle des produits de notre métallurgie à pareille époque, il s'agissait là d'un évident marché de dupes. Bien mieux, si nos renseignements sont exacts les compensations en acier ne furent même pas respectées et elles furent partiellement employées à la mise en défense du littoral méditerranéen (rails antichars).

En règle générale, les livraisons françaises de l'espèce étaient effectuées contre paiement. Mais dès les premiers jours de l'occupation, l'ennemi avait eu la précaution de fixer le taux de change du mark à un cours usuraire tel que tous les achats ou prélèvements sur le marché français, qu'ils soient ou non accompagnés de paiement, étaient, en fin de compte, de pur profit pour l'économie allemande.

L'indemnité journalière versée par la France fournissait d'autre part, à l'ennemi, une masse énorme de capitaux qu'il avait le plus grand intérêt à convertir en marchandises.

Cette technique raffinée permettait à la propagande ennemie d'affirmer que l'occupant, toujours correct, "payait tout ce qu'il achetait" alors que, directement ou indirectement, le Trésor Français supportait, en réalité, tous les frais de ces

B 45426

;;;/...

H4296 - 0007

opérations.

A lui seul, ce système constituait déjà véritablement la mise en coupe règlée de notre production. Il fut d'ailleurs jugé si sévère, que le grand public fut toujours soigneusement tenu dans l'ignorance de ces divers "arrangements" économiques au point qu'ils sont encore bien mal connus aujourd'hui.

En fait, les achats individuels des soldats allemands, qui furent d'abord les seuls visibles par l'homme de la rue, prirent, dès les premiers mois, une telle démesure, qu'ils suffirent à soulever l'émotion populaire. Au point que l'occupant se hâta d'effectuer le retrait des billets allemands, matérialisation trop visible des avantages de change imposés par le "généreux vainqueur".

Et, lorsque commença à se percevoir la multiplicité - sinon l'étendue - des prélèvements ennemis, la propagande allemande et la presse aux gages s'efforcèrent aussitôt d'accréditer la légende d'une Allemange secourable, qui "en échange de certains produits", fournissait à notre pays des pommes de terre, du sucre et même du blé, et du beurre.

Dans son inquiétude, le public français était pourtant, loin d'imaginer alors, l'importance réelle des "sacrifices" économiques consentis par le Gouvernement de VICHY et bien moins encore l'ampleur inouie que devait prendre, par la suite, le pillage allemand. Car, pour si désastreuses qu'elles fussent, les dispositions économiques officielles n'eurent même pas pour effet de limiter la convoitise de l'ennemi, qui ne ralentit aucunement le rythme de ses exigences.

IV - LE MARCHE NOIR ALLEMAND

En effet, selon sa coutume ordinaire, l'Allemand entendait nous voir observer fidèlement nos obligations alors qu'il était lui-même, résolu à ne rien respecter des Conventions écrites.

Aussi, s'employa-t-il, dès les premiers mois à outrepasser, par tous les moyens, les contingents économiques qu'il avait lui-même fixés. Il s'agissait, en somme pour l'ennemi, de s'approprier en sus de ces attributions, la plus grande part possible des faibles ressources théoriquement laissées à l'économie française.

Telle fut l'unique raison d'être de cette extraordinaire entreprise de pillage désignée sous le nom de "marché noir allemand". Assez secrète d'abord, cyniquement étalée par la suite, elle fut poursuivie, durant toute l'occupation, avec une impitoyable ténacité, sans le moindre souci des besoins essentiels de la population.

B 45427

.../..

H4296 - 0008

On put voir alors, la totalité des services ennemis s' ingénier, avec une incroyable persévérance à déborder par tous les moyens les contingents officiels fixés par les conventions et les accords particuliers. Ainsi, s'ouvrit sur le marché français, plus particulièrement sur les grandes places industrielles et commerciales (PARIS, LILLE, LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, CASTRES, MILLAU, GRENOBLE, etc...) une chasse silencieuse et implacable à toutes les marchandises disponibles.

A tous les échelons de la distribution, de la production au commerce de détail, le marché noir allemand prit rapidement une ampleur telle que, malgré son caractère clandestin, il se révéla bientôt partout aux yeux de tous.

Mais, le profane ne pouvait, cependant, soupçonner l' importance véritable de cette activité, malgré tout confuse, qui paraissait étroitement enchevêtrée au marché noir français.

Par définition, on doit donc entendre par "marché noir allemand" tous les achats et prélèvements ennemis effectués clandestinement, sans droit et sans texte, de telle sorte que les services compétents français se sont trouvés dans l'impossibilité d'en imputer le montant à un compte allemand quelconque résultant des accords précités.

A - INTERFERENCES ENTRE LE MARCHE NOIR ALLEMAND ET LE MARCHE NOIR FRANCAIS.

Dans cette situation, les maigres disponibilités du marché français se trouvaient, en effet, disputées à la Répartition officielle, à la fois par le marché noir français et par le marché noir allemand.

Affrontées dans une surenchère silencieuse pour la possession des mêmes produits, raréfiés chaque jour davantage par les prélèvements officiels allemands aussi bien que par leur propre action, ces deux formes antagonistes du marché irrégulier devaient pourtant finir par s'intégrer partiellement l'une à l'autre.

En effet, si les acheteurs allemands avaient la possibilité d'effectuer les achats les plus massifs, et d'offrir les prix les plus élevés, par contre les trafiquants français, dotés de moyens financiers plus restreints, avaient pour eux, leur grande connaissance du marché national. Et peut-être, ce dernier avantage aurait-il finalement prévalu si Français et Allemands avaient continué à jouer séparément leur jeu. Car s'il est relativement facile de saisir les stocks à la production, il est infiniment plus malaisé pour un étranger de les retrouver considérablement fractionnés, dans le réseau complexe de la distribution commerciale, compliquée encore par les cheminements du marché parallèle.

B 45428

H4296 -0009

En présence de ces difficultés, qu'il ne manqua pas de rencontrer, l'ennemi s'employa, dès lors, à s'attacher les bons offices des trafiquants français les plus actifs, qui lui apportèrent, de surcroît, le précieux concours de leurs nombreux démarcheurs, et aussi de leurs fournisseurs. Ainsi tout le ban et l'arrière-ban du marché noir français se mit peu à peu au service du marché noir allemand, qui assurait à ses pourvoyeurs des profits énormes et, surtout, une impunité à peu près complète vis à vis des Services de Contrôle Français.

Dans cette pègre commerciale, soustraite à l'action de l'autorité française, l'ennemi trouva du même coup, de précieux agents économiques, et, aussi bien souvent, de zélés auxiliaires de ses Services Secrets.

Bientôt dans le monde commercial lui-même, tous les éléments troubles, pour lesquels l'appât du gain primait toute autre considération, se tournèrent à leur tour vers le marché noir allemand, notamment beaucoup de négociants étrangers et de Sociétés de commission et de Courtage, dont l'activité fut toujours suspecte. Cet exemple fut malheureusement suivi par bon nombre de producteurs et de négociants qui, ayant conservé quelque scrupule - ou quelque crainte - à commercer directement avec l'ennemi, n'hésitèrent plus alors à traiter par l'entremise d'un courtier ou démarcheur quelconque.

Puis, de plus en plus nombreuses, des maisons de commerce ou des firmes industrielles, alléchées par l'importance inusitée de commandes en vinrent à réserver leurs marchandises aux organismes d'achats allemands qui acceptaient sans grande discussion les prix les plus élevés.

Après qu'il eut ainsi inféodé le marché noir français et une bonne part du marché régulier, l'ennemi disposa d'une extraordinaire organisation plus ou moins clandestine, qui mettait littéralement à sa merci le mince reliquat des ressources françaises.

Alimenté par les mêmes trafiquants qui utilisaient souvent, à cette fin, les moyens de transports et les laissez-passer spéciaux fournis par l'ennemi, le marché irrégulier français vécut dès lors (pour les produits manufacturés surtout) de maigres lots détournés çà et là, de la gigantesque collecte allemande.

Dès ce moment, l'occupant ne prit plus guère la peine de rechercher lui-même des produits que ses pourvoyeurs français faisaient affluer sans répit, par quantités énormes, vers ses organismes d'achat.

Il est malheureusement trop certain que ces innombrables complicités françaises ont seules pu permettre au marché noir allemand de réaliser à un pareil degré, la dévastation de la

B 45429

.../...

H4296 -0010

FRANCE.

Pour masquer leurs inquiétantes responsabilités, ces trafiquants sans vergogne avaient coutume de prétendre que le marché noir était provoqué et organisé par les Allemands et qu'il convenait de tenir ce fléau pour une conséquence inéluctable de l'occupation. Cette habile interprétation des faits trouvait généralement grand crédit auprès d'un public abusé par la confusion apparente qui règnait entre le marché noir français et le marché noir allemand. Ces deux manifestations du trafic clandestin eussent été plutôt concurrentes sans la collusion permanente qui règnait entre certains de leurs animateurs communs. Pour si étroite que fut leur liaison, ces deux formes du marché clandestin se trouvaient, en réalité, bien distinctes : le fait que le marché noir français a survécu à l'occupation en est la meilleure preuve.

Il est plus juste de dire que le marché noir, né pendant l'occupation de la plus basse cupidité, s'est fait, peu à peu, le meilleur auxiliaire de l'économie de guerre ennemie.

On ne peut, d'ailleurs, s'en étonner : des trafiquants sans vergogne accoutumés à spéculer sur la misère publique, dans la conjoncture la plus dramatique qu'ait connu la FRANCE, ne pouvaient davantage hésiter à servir l'ennemi, qui leur offrait des possibilités de profits inconnues jusqu'alors.

B - ORGANISATION DU MARCHE NOIR ALLEMAND

Nous avons déjà dit que les achats irréguliers allemands étaient perceptibles à tous en raison de leur extraordinaire multiplicité, mais qu'il était, par contre, très malaisé, de discerner clairement l'organisation véritable du marché noir ennemi, dans cette prodigieuse activité commerciale où les nationaux français jouaient, d'ailleurs, le rôle le plus apparent.

Cette confusion tenait surtout à la grande diversité des organismes acheteurs qui, sur notre territoire concouraient au marché noir allemand : formations militaires, services économiques spéciaux, bureaux d'achats officieux, maisons civiles allemandes. De plus, chacun de ces services employait une foule de démarcheurs français et, autour de cette organisation, gravitait encore une infinité de bureaux, cabinets et officines privés, nés de la circonstance, et animés par des brasseurs d'affaires à la recherche de toutes sortes de marchandises susceptibles d'intéresser les acheteurs allemands.

Aussi, pour bien saisir, sous ses différents aspects une entreprise aussi complexe, il importe d'examiner successivement les voies et moyens variés qui ont permis au marché noir allemand de s'approprier frauduleusement des produits qui étaient normalement destinés à la consommation française.

B 45430

.../..

H4296 - 0011

En fait, les prélèvements irréguliers allemands s'opéraient simultanément sous les diverses formes suivantes, dont nous allons préciser le mécanisme et la portée aussi succintement que possible :

1° - Achats individuels par militaires et civils allemands
2° - Achats par les Organismes militaires allemands;
3° - Achats par les grands services officiels allemands;
4° - Achats par les bureaux d'achats clandestins à PARIS;
5° - Achats par les bureaux d'exportation allemands;
6° - Achats par les maisons de commerce privées allemandes;

1° - Achats individuels par les Militaires et Civils Allemands

Parfois, au début de l'occupation surtout, les soldats et civils allemands effectuaient leurs achats au moyen de titres de rationnement spéciaux, plus ou moins réguliers : ainsi tel chef de corps délivrait lui-même, à ses recrues, des bons d'achat de textile comme récompense aux épreuves de tir.

Mais, dans l'immense majorité des cas, les acquisitions de l'espèce étaient effectuées sans titre de rationnement d'aucune sorte, au détriment de la population française.

Personne n'ignore les quantités considérables de produits agricoles : lait, beurre, oeufs, volailles, jambons, etc... qui étaient directement prélevés en campagne par des troupes favorisées par le taux de leur monnaie. Dans les régions fortement occupées, mêmes les plus riches comme la Bretagne et la Normandie, une part très importante de la production fermière était absorbée par ces seuls achats.

Dans les villes, le mal n'était pas moindre, en ce qui concerne les objets manufacturés. Chacun de nous a pu voir les magasins de détail de la fourrure, du textile, de la chaussure et de la maroquinerie, assiégés en permanence par des groupes de soldats allemands, en quête de bas de soie, de parures féminines, de draperies, de tissus, de sacs de dame etc Contingentées pour la plupart, ces marchandises étaient aussitôt expédiées aux familles allemandes.

Ainsi, telle maison de chaussures à succursales multiples, voyait à certaine époque, l'un de ses magasins, particulièrement fréquenté par la Wehrmacht, vendre, par semaine, contre "bons spéciaux allemands", 300 paires de chaussures usage ville (homme, femme et enfant), alors que le magasin de vente principal écoulait péniblement cette même quantité par mois, auprès de la clientèle française munie de bons d'achat règlementaires.

845431

.../...

H4296 -0012

Pour apprécier l'importance de ces acquisitions, il faut avoir vu à la Gare de l'Est à PARIS, les départs quotidiens des permissionnaires allemands chargés, sans exception, de multiples et volumineux paquets et accaparant, à leur service exclusif, tous les porteurs de la gare. Mieux que toléré, le système était organisé, car tous les colis, conditionnés sous un papier uniforme, étaient clos par l'autorité allemande au moyen d'une bande gommée revêtue de cachets destinés à leur valoir la franchise douanière à l'entrée en Allemange.

A l'encontre de ce que les militaires français et alliés ont toujours connu chez eux, la Werhmacht ravitaillait véritablement la population civile du Reich, et on peut dire sans aucune exagération que le sort des famille allemandes était très sensiblement amélioré par les apports de leurs soldats, que l'on voyait, par contre, revenir de permission, fort peu encombrés.

Particulièrement importants les deux premières années de l'occupation, ces achats individuels complètèrent désastreusement l'action du marché noir allemand aux autres stades de la distribution. Aussi, ont-ils très largement contribué à hâter et à accroître la pénurie en FRANCE.

Mais, il est bien évident cependant, que les prélèvements de cette sorte s'opposent par leur nature même à toute évaluation précise. La connaissance des effectifs des troupes d'occupation basées sur le territoire français par l'ennemi, permettrait peut-être de s'en faire une idée approximative.

2° - Achats par les Organismes militaires allemands

Les achats irréguliers directement effectués par la Werhmacht étaient assurés par une infinité d'organismes spéciaux, rattachés aux corps de troupe, aux grandes unités, aux services de l'armée, ou à l'Etat-Major des grandes armes (Luftwaffe, Kriegsmarine, etc...)

Il parait cependant bien inutile de distinguer entre ces divers services d'achat dont la spécialisation était généralement plus apparente que réelle. En effet, malgré leurs désignations variées la plupart d'entr'eux s'intéressaient pareillement aux marchandises de toute espèce.

Seuls avaient un caractère quelque peu différent les achats des corps de troupe en campagne.

Corps de troupe

On a déjà vu que la Convention d'Armistice avait imposé à la France l'obligation de l'entretien des troupes d'occupation basées sur le territoire. L'ennemi s'autorisa de cette clause pour exiger, d'une part la fourniture par les services français de contingents de denrées alimentaires, et d'autre part, le versement d'une indemnité journalière énorme, soi-disant destinée

B 45432

.../...

H4296 - 0013

à payer ces achats.

Il va sans dire que les contributions alimentaires en nature avaient été tout aussi largement calculées par l'occupant. A titre d'exemple, il suffira de signaler que les besoins en viande avaient été évalués, non au poids de viande nette - ce qui eût été logique et conforme aux habitudes militaires - mais en têtes de bétail; cette astuce n'ayant d'autre but que de permettre à l'Allemand de mettre la main sur un appoint supplémentaire de peaux.

En conséquence, les produits essentiels à l'alimentation des troupes : bétail, beurre, oeufs, légumes, farines, etc... étaient mis à la disposition de l'Intendance allemande par le Ravitaillement Général Français qui se chargeait, en principe, de leur collecte.

Les prélèvements officiels allemands sur la production agricoles ne cessèrent d'ailleurs d'être augmentés d'année en année. Ainsi les impositions en viande qui atteignirent 150 000 tonnes environ en 1941, s'élevèrent à 223 000 tonnes en 1943, soit 37% à peu près de la collecte.

Mais ceci n'empêcha nullement les unités militaires d'améliorer considérablement leur ordinaire par des acquisitions constantes à la ferme ou au négoce, qui s'ajoutaient encore aux achats individuels des soldats, précédemment évoqués.

Les unités allemandes en campagne, disposaient en effet, d'un ou plusieurs organismes d'achats : les DIENSTELLE affectées chacune d'un N° particulier, dit de secteur postal (Feldpost Nummer).

Ces services étaient, en principe, chargés d'effectuer directement des achats de produits divers, alimentaires ou manufacturés, destinés à subvenir aux besoins accessoires des unités ou de leurs services annexes : cantines, foyers du soldat (Soldatenheim), etc...

Mais ces acquisitions furent malheureusement bien loin de se limiter à l'avitaillement des corps de troupe. C'est ainsi que certaines Dienstelle, bien placées sur les lieux de production agricoles ou industriels, furent souvent chargées, par les services économiques allemands de procéder à des achats massifs de marchandises, sans le moindre rapport avec les besoins réels des formations militaires (en Normandie : beurre, fromages, en Bretagne : conserves de légumes et de poissons, région du Nord : Sud-Ouest, Lyon : tissus, etc...) et ce, au mépris de toutes les conventions et règlementations en vigueur avec des trafiquants quelconques ou directement avec les producteurs. Le Dienstelle utilisait d'ailleurs la plupart du temps, des démarcheurs ou acheteurs français sans aucune autorisation régulière de commerce; les transactions de cette nature étaient effectuées sans

B 45433

.../...

H4296 - 0014

facture ou ne donnaient lieu qu'à une facturation de pure fantaisie.

Grands organsimes militaires

Comme nous l'avons déjà signalé, les formations allemandes importantes disposaient, en outre, d'un service spécialisé (H.U.V.) chargé de rechercher toutes les fournitures soi-disant nécessaires à l'aménagement des cantonnements. Contrairement à la plupart des transactions effectuées par les services allemands, les achats de l'espèce, appelés à être soldés par le Trésor Français, donnaient toujours lieu à la délivrance de factures destinés à être transmises ultérieurement "au service français intéressé" (Service Départemental de Contrôle des Réquisitions, dépendant du Ministère des Finances).

En raison de cette particularité, on serait tenté de croire que ces opérations n'entrent pas dans le cadre du "marché noir allemand" tel qu'il a été défini plus haut.

Mais, en réalité, ces achats étaient effectués par l'ennemi dans des conditions telles que, malgré la remise des factures, aucune prise en compte par les organsimes compétents du Ministère de la Production Industrielle ne fut jamais possible.

Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de la sincérité de ces transactions "spéciales" qui ont couvert indiscutablement d'énormes acquisitions irrégulières de marchandises tout à fait étrangères à l'aménagement des cantonnements.

On notera également que, fréquemment relevées, les troupes stationnées sur notre territoire, ne manquaient pas d'emporter avec elles, jusqu'en Russie, tout le matériel transportable, qu'il fallait sans cesse remplacer à l'arrivée d'unités nouvelles.

On reste confondu devant l'énormité des dépenses qui ont été provoquées, à ce titre, par certaines formations militaires dont l'effectif était, somme toute, assez restreint. C'est par centaines de millions que se comptent, par exemple, les acquisitions effectuées, à ce titre, par la seule Luftwaffe d'Etampes (Luftgaukommando L 23 882); et on relève des chiffres du même ordre pour la Luftwaffe de Chartres (Luftgaukommando L 20 368).

Sont également à retenir les services de la Luftwaffe de Beauvais, de Chaville, Villacoublay, d'Orly (L 05 587) etc... D'ailleurs ce sont de beaucoup les unités de la Luftwaffe et de la Kriegsmarine qui ont usé de ce système avec le plus d'impudence.

A elles seules, une trentaine d'affaires constatées par

B 45434

.../...

H4296 - 0015

~~ocument~~ par le service accusent un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards de francs, concernant des ventes effectuées au titre de "matériel de cantonnement".

Et ce n'est là qu'une bien faible partie des opérations de l'espèce réellement effectuées par les services ennemis.

Dès le début de l'occupation, le Service Central de la Kriegsmarine créait, d'autre part, à PARIS, 1, rue St Florentin (au Ministère de la Marine) un organsime d'achat dirigé par le Dr KLAUSS (Hauptmann) qui, en dehors des achats "officiels" qui viennent d'être évoqués, se livra à des acquisitions clandestines plus importantes encore de produits les plus divers, dont beaucoup : tapis, tissus, confection, parfumerie, articles de maroquinerie, étaient sans aucun rapport avec les besoins des unités. Ce fut là, le premier bureau de marché noir allemand délibérément organisé dont l'activité devint très rapidement considérable. Devant les résultats obtenus par ce service, la Kriegsmarine installait par la suite, tant à PARIS qu'en province, de nombreux offices analogues. Quelques uns d'entre eux étaient spécialisés dans la recherche de certains produits déterminés : l'un de ceux-ci, le "Marine-West-Frankreich ersatzteillager M 46 Feldpost M 11 014" à la CHAPELLE SUR ERDRE (Loire Inf.) a enlevé à l'industrie française des milliers de tonnes de métaux non ferreux (cuivre, bronzes, étains, etc...). Rien qu'à PARIS, la seule Kriegsmarine a acquis, par delà les accords et les conventions, plusieurs milliards de marchandises de toute nature. Et, suivant cet exemple, la Luftwaffe, puis le Reichfuhrung S.S. l'Intendance allemande, la Gestapo même, organisèrent à leur tour un réseau de bureaux d'achats semblables qui devaient se révèler tout aussi actifs.

Le bureau des Reichfuhrung SS semble ~~même~~ avoir été le plus puissant.

Chacun de ces groupes disposait, dans la région parisienne, de vastes entrepôts constamment gorgés de marchandises, pourtant acheminées sans trève vers l'Allemagne, par trains entiers ou par d'énormes camions de transports (Kriegsmarine : Magasins Généraux d'Aubervilliers, Reichfuhrung S.S. : Docks de Charenton Bercy, Conflans, La Chapelle, La Villette).

3° - Achats par les Grands Services officiels allemands

A côté de la Wehrmacht, les principaux organismes politiques allemands : National Socialistische Deustche Arbeiter Partei (N.S.V.), Propagande Radio etc... et les services auxiliaires de l'armée : B.D.K. (Beauftragter fur das Kraftfahrwesen ou G. B.K.), organisation TODT, eurent également à PARIS comme en province, leurs propres bureaux d'achats.

+ Reichbahn-direktion,

A la différence des précédents, cette catégorie de services visaient beaucoup moins à approvisionner l'économie du Reich qu'à la soulager en se procurant, le plus souvent hors contin-

B 45435

.../...

H4296 - 0016

gents, tous les produits nécessaires à leurs propres besoins, parfois énormes.

Tel était, notamment, le cas du B.D.K., Beauftragter fur das Kraftfahrwesen, (plus tard G.B.K.), organisme chargé de fournir l'armée de matériel automobile et d'en assurer l'entretien et la réparation. En dehors des livraisons ou fabrications contractuelles, le B.D.K. a certainement amputé le parc automobile français de près de 100 000 camions ou voitures acquis soit directement, soit par l'entremise de bureaux d'achat spécialement accrédités, dont il sera parlé plus loin. De plus, des quantités extraordinaires de métaux antifricion, pneumatiques, pièces détachées, etc... ont été pareillement enlevées au marché français.

16 — Ce bilan impressionnant compte pourtant bien peu auprès de l'action de l'organisation TODT, (O.T.) chargée de tous les travaux de génie militaire, qui, trois années durant, entreprit sur le sol français des travaux d'une ampleur absolument sans précédent : construction de centaines d'aérodromes et surtout des fameuses fortifications des côtes atlantiques et méditerranéennes.

Dans ce but, de prodigieuses quantités de matériaux divers, d'équipements de toute nature, d'outillage de chantier, et de matériel de transport, etc... furent arrachées par l'ennemi à l'économie française et, pour une large part, par la voie du "marché noir".

Pendant les deux ans que dura la construction du Westwall on put voir à PARIS, de nombreux bureaux clandestins dont l'activité exclusive consistait à recueillir et transmettre à la "TODT" des offres de vente, par lots énormes, de produits et articles de toute espèce.

Les uns proposaient des marteaux, pelles, pioches, balais par dizaines de mille, des brouettes par milliers, des tubes d'acier, des câbles électriques par dizaines de milliers de mètres, des pointes, visserie, boulonnerie par tonnes, alors que d'autres "courtiers" recherchaient les gros engins : machines-outils, excavateurs, bétonnières, rails et matériel Decauville. L'absorption de la TODT était si intense et si continue que beaucoup d'articles disparurent à peu près complètement du marché français durant cette longue période. Par contre, lorsque se terminèrent les travaux de fortification de la côte Atlantique, subitement le marché irrégulier français se trouva inondé, pour un temps, de ces produits depuis longtemps introuvables (pointes, boulonnerie, tubes, conducteurs électriques, etc...) tandis que s'effondraient les cours élevés auxquels se traitaient ces marchés.

A l'image de la B.D.K., la TODT a procédé, par ailleurs, à l'achat clandestin de plusieurs dizaines de milliers de ca-

B 45436

H4296 - 0017

mions automobiles, imposant d'autre part, la réquisition-location d'un nombre plus grand encore de ces véhicules qui, la débâcle venue, furent, pour la plupart, emmenés dans leur fuite, par les troupes allemandes.

Enfin, comme toutes les grandes unités allemandes, l'O.T. dont les effectifs étaient démesurément accrus par une véritable armée de travailleurs forcés, consommait des quantités considérables de produits alimentaires, des vins, des spiritueux, etc... achetés irrégulièrement.

4° - Achats par les bureaux d'achats clandestins allemands

Nous venons d'examiner successivement les différents organismes allemands officiels, militaires ou civils, qui constituaient, en gros, l'ossature du "marché noir" allemand. Et s'il était encore permis d'en douter, la preuve serait ainsi faite que cette vaste entreprise de brigandage était indiscutablement d'inspiration officielle et n'avait d'autre but que de parachever secrètement l'oeuvre de documentation économique amorcée par les accords et les conventions.

On a vu que chacun de ces services d'achat disposait de nombreux démarcheurs et rabatteurs français, dont l'activité et surtout l'expérience du marché national, donnaient déjà à cette organisation une redoutable efficacité.

Cependant, l'ennemi ne devait pas s'en tenir là, bien résolu à poursuivre à fond l'exploitation de la production française, sans autre souci que de tenir cette entreprise aussi secrète que possible.

C'est ainsi que les autorités allemandes en vinrent à créer à PARIS, des bureaux d'achat clandestins opérant isolément et chargés de collecter les marchandises par les moyens habituels du marché noir. Ces dernières étaient ensuite remises en bloc aux services d'achat allemands qui se bornaient à les réceptionner sans prendre généralement aucun contact avec les vendeurs. Ces opérations devenaient, de la sorte, beaucoup moins apparentes, le travail le plus ostensible de ces transactions étant effectué hors des organismes officiels.

Encore que l'existence de ces bureaux d'achats parisiens fût bien connue, ils n'en constituaient pas moins la manifestation la plus étrange du marché noir allemand et aussi la plus caractéristique de la mentalité ennemie.

Ces offices étaient généralement dirigés par des civils allemands ou des étrangers : suisses, hollandais, espagnols, italiens, inconnus dans les milieux commerciaux, et qui, bien souvent, opéraient sous de faux noms ou des patronymes de fantaisie : OTTO (BRANDEL, sujet allemand) DUBOIS, (sujet luxembourgeois du nom de WIRSTCH) Jean BELL (Jean MACIAS espagnol) d'HUMIERES, ou HEINRICH van HIRTH (VAN OUTEN sujet hollandais)

B 45437

.../...

H4296 – 0018

LUCIEN (Lucien BERNARD, sujet français) DUCHEZ (VIALA, sujet français) TONIN, GUY MAX (Max STOCKLIN, sujet suisse et Guy ROUSSOTTE sujet français) etc... etc...

Comme les précédents, ces bureaux clandestins utilisaient les services d'une foule d'auxiliaires français, accrédités au moyen de certificats destinés à les protéger contre les Services de Contrôle français. Mais ici le système était infiniment plus développé, le réseau des intermédiaires et des démarcheurs s'étendant parfois jusqu'aux centres de production de province

Une grande partie du personnel actif de ces bureaux: directeurs, acheteurs, était constitué par des agents politiques ou des informateurs de la police allemande : S.S. GESTAPO, rue Lauriston, Ambassade d'Allemagne, etc...

En effet, à pareille époque, le prix de la délation le plus généreusement compté ne pouvait se comparer aux fabuleux profits que le marché noir allemand assurait à ses pourvoyeurs

Aussi bien, pour conserver les précieux auxiliaires de sa police, l'ennemi imagina-t-il de leur réserver les postes les plus lucratifs de ses services d'achats clandestins. De plus, les mouchards trouvaient là un poste d'observation particulièrement favorable et aussi de nombreux auxiliaires -conscients ou non - parmi les nombreux trafiquants, peu chargés de scrupules qui fréquentaient ces lieux.

- Le premier en date de ces organsimes, et aussi le plus typique de la mentalité ennemi, semble bien avoir été le bureau OTTO, 6 & 8 rue Adolphe Yvon à PARIS, créé en 1941 à l'image des services d'achats de la Kriegsmarine et de la Luftwaffe, par le colonel BRANDEL (alias OTTO), le major PERSCHEL et le capitaine RADAECKE (juge d'instruction allemand), appartenant tous trois au service de contre-espionnage de l'hôtel Lutetia.

Ainsi placée sous l'égide du service secret allemand, cette organisation fut chargée par les services économiques de l'Hôtel Majestic, de procéder à des achats occultes de toutes sortes de marchandises : tissus, vieux métaux, outillage, matériel électrique, cuirs verts et tannés; etc... Il devait, sous la direction d'un sieur DUBOIS, (sujet allemand dont l'idendité exacte est inconnue) et du Dr FUCHS (beau-frère de RADAECKE), prendre une importance telle que bientôt s'ouvrirent à PARIS, une trentaine de bureaux clandestin satellites chargés de l'approvisionner.

Il y a lieu de noter que la plupart des dirigeants decces bureaux secondaires avaient partie liée tant avec l'organisation OTTO qu'avec l'Hôtel Lutétia ou les services de police allemande.

En dehors de ces organismes pourvoyeurs, le bureau OTTO

H4296 - 0019

acceptait les propositions directes d'innombrables particuliers dont aucune garantie d'identité n'était exigée; on se contentait, pour traiter, d'un simple prénom : seule la marchandise importait.

Pour réceptionner les énormes quantités de marchandises qui lui étaient livrées quotidiennement, l'organisation s'était approprié d'immenses entrepôts : Docks de St Ouen (Dienstelle N° 03069 DT et 20 805) pour les marchandises diverses et surtout les cuirs; Docks de St Denis pour les métaux et le matériel électrique; Docks de Nanterre pour l'outillage. (Camp de la Folie)

L'odieuse mission dévolue à cette organisation par les Autorités allemandes ne saurait être mieux caractérisée que par cette simple remarque : les démarcheurs de ce service étaient officiellement qualifiés d'acheteurs "S.A." (Schwarz Anforderung : Marché noir.)

Quelques précisions sur l'organisation de la collecte clandestine des cuirs verts suffiront à donner une idée de la diabolique efficacité du groupe OTTO.

x19 Malgré les contingents considérables de cuirs verts que l'ennemi s'était fait attribuer, par voie d'accord, sur la collecte officielle française, OTTO fut chargé d'entreprendre secrètement le ramassage en campagne des peaux brutes. Dans ce but, la direction OTTO, aussi bien que ses bureaux pourvoyeurs procédèrent à un large recrutement de ramasseurs locaux, domiciliés dans toutes les régions d'élevage de la zone occupée. Les peaux recueillies et entreposées par ces derniers étaient périodiquement enlevées et amenées aux Docks de St Ouen par des convoyeurs venant de Paris en camion. Bien protégé de toute intervention de l'autorité française par des attestations et des laissez-passer allemands, ce trafic devint si intense, pendant toute l'année 1942 et les premiers mois de 1943, que ces prélèvements occultes ne tardèrent pas à dépasser, en importance la collecte officielle française.

Les laissez-passer allemands, délivrés par la Dienstelle 03069 DT, qui couvraient ces transports frauduleux stipulaient invariablement que "le camion ne peut être contrôlé, ni même arrêté par la police française. Tout abus sera sévèrement puni" Le fait de placer ainsi ces opérations sous le signe de la force, témoigne éloquemment de l'état d'esprit de l'autorité officielle allemande, bien résolue à poursuivre son oeuvre de pillage implacable par tous les moyens.

Journellement, sur les routes du Centre, de l'Ouest, de Normandie, de Bretagne et du Nord, les chargements de l'espèce convergeaient, par dizaines, vers la trop fameuse Dienstelle 03069 DT des Docks de St Ouen. S'ajoutant aux prélèvements officiels et occultes pratiqués sur les cuirs tannés, ces opérations clandestines qui portèrent sur 15 à 20 000 tonnes de

B45439

.../...

H4296 - 0020

cuirs verts (payés de 50 à 75 frs le kg) devaient irrémédiablement compromettre l'approvisionnement de la population française en chaussures tout cuir.

D'autant que les acquisitions irrégulières du bureau OTTO en cuirs tannés, et chaussures étaient au moins aussi importantes.

Aussi bien, dans leur sollicitude, les services économiques allemands nous imposèrent-ils l'usage de la semelle de bois "Smelflex" issue d'un brevet allemand ; opération qui ne fut, d'ailleurs, pas d'un mauvais rapport pour les intéressés.

Et il ne s'agit là que des cuirs; le montant des achats effectués par OTTO en articles textiles ou en métaux était considérablement plus élevé, en raison de la plus grande valeur des produits.

Si cette organisation groupait sans conteste les plus importants services d'achat clandestins, il existait cependant, un grand nombre d'autres bureaux analogues, d'importance variable, qui opéraient de la même manière pour le compte des divers autres organismes officiels allemands précités : Kriegsmarine, Luftwaffe, organisation TODT, EDK et surtout le service d'achat des Reichfuhrung SS, 6, rue du Général Appert à Paris, monté dans le même esprit que l'organisation OTTO, et presque aussi puissant.

Au nombre de plus de deux cents, ces bureaux d'achat avaient surtout choisi comme lieu d'élection l'avenue des Champs Elysées et ses parages, où ils s'abritaient confortablement dans les hôtel particuliers ou les grands buildings commerciaux de ce quartier.

D'une manière générale, ces offices s'intéressaient aux marchandises de toute espèce; quelques uns cependant étaient partiellement ou entièrement spécialisés.

Par exemple, la Sté "Intercommerciale" 7, place Vendôme, qui en dépit de sa raison sociale était un bureau d'achat spécifiquement allemand, opérant sur les marchandises diverses. Mais, il comportait notamment un service d'achat de machines-outils et de grosse mécanique et un autre chargé d'acquérir, en marché noir, des camions et voitures automobiles pour l'armée allemande (B.D.K.)

C'est ainsi qu'en dehors d'innombrables acquisitions faites à de très nombreux garagistes et particuliers, la majeure partie de notre équipement militaire automobile, si laborieusement ramené dans le Sud de la France, au moment du repli des armées, s'est trouvé frauduleusement récupéré par l'ennemi.

B 45440

.../...

H4296 - 0021

Si l'on ajoute à cela les acquisitions au moins aussi importantes de la TODT, celles plus modestes de quelques autres bureaux, tel ORENSTEIN KOPPEL, et les requisitions militaires massives, on ne s'étonnera pas que nos possibilités de transports automobiles soient aujourd'hui si précaires.

Les bureaux d'achat clandestins proprement dits se trouvaient, d'autre part, complétés par un très grand nombre de Sociétés françaises indépendantes, créées à PARIS pour la circonstance, et dont l'activité, exclusivement consacrée au "marché noir allemand" se dissimulait mal sous des raisons sociales de fantaisie : Bureau d'Etudes Industrielles et Scientifiques, Société Industrielle d'Exploitation et de Gérance, Bureau d'Etudes Minières Industrielles et Commerciales, Agence Générale des Transactions immobilières et commerciales, Union économique, etc...

Et nous ne signalerons que pour mémoire l'existence d'une infinité de courtiers marrons qui, dans un simple bureau muni de téléphone se bornaient, véritables dispatchers, à recueillir les offres de marchandises et à les transmettre aux divers organismes acheteurs.

On réalisera pleinement ce que pouvait être à pareille époque l'atmosphère du marché noir allemand, lorsqu'on saura que le noyau de cette armée de trafiquants était constituée d'abord par tous les auxiliaires de la Police allemande du plus puissant chef de bande : LAFON, VILLAPLANE, BOUILLON VAN HOUTEN (D'HUMIERES), SCOTTI, aux simples indicateurs? La liste en serait longue s'il fallait les énumérer.

21/ Autour d'eux s'agglutinèrent rapidement tout ce que la France comptait de mauvais garçons, chevaliers d'industrie, et autres repris de justice. Puis vinrent, en foule, les ordinaires trafiquants du commerce, courtiers et représentants sans emploi, généralement intermédiaires ou comparses de peu d'envergure.

On comprendra que, dans un pareil milieu composé de gens inconnus et insaisissables, les affaires de marché noir traitées sans facture et au comptant, sans autre prise en charge écrite que celle des bureaux allemands, ne puissent être aisément décelées et évaluées aujourd'hui.

Les profits de ces trafiquants étaient énormes : au cours des enquêtes menées après la Libération, plusieurs d'entre eux ont avoué des bénéfices de plusieurs centaines de millions et il a été établi que l'un d'eux, en fuite, Michel SZOKOLNIKOW, fournisseur en textiles du Bureau d'Achat Reichfuhrung SS, a encaissé plus de 2 Milliards de profits. Les contrôles qui se poursuivent révèlent sans cesse de nombreux cas de ce genre; quant aux fortunes supérieures à 50 millions, elles ne se comptent plus.

B 45441

.../.

H4296 - 0022

L'or coulait à flots, ou plus exactement les billets de 5 000 frs, monnaie d'échange habituelle à cette sorte de transactions.

Ce fut l'âge d'or des cabarets de nuit et des restaurants de luxe où malgré les prix scandaleux ripaillait, en permanence, cette pègre de profiteurs, en compagnie d'officiers allemands et des officiels de la Collaboration.

D'ailleurs, beaucoup de ces derniers n'hésitèrent pas à sacrifier au veau d'or allemand. Ainsi, Jean LUCHAIRE et le baron VIET avaient fondé 4 Sociétés dont deux au moins, la SEFIC et la Sté des Emballages métalliques, n'avaient d'autre but que d'alimenter le marché noir, allemand, Georges PRADE, de "Paris-soir", ne cessait de son côté, de traiter de nombreuses et fructueuses affaires avec les bureaux ennemis.

C'était l'époque où le champagne, le cognac, l'armagnac, le Bénédectine, se traitaient par lots de 10 à 50 000 bouteilles et le foie gras par tonnes.

Dès le début, la corruption générale avait gagné de très nombreux officiers de la Wehrmacht, tentés par la vie fastueuqui se déroulait autour d'eux. Elle envahit si bien les milieux militaires allemands que, du simple cantinier à l'officier supérieur, chacun se commettait avec les pires trafiquants exigeant des commissions sur tous les marchés. Dans une vente clandestine de filés de laine, le service se trouva, une fois, en présence d'un général de la Luftwaffe !

Née dans le courant de l'année 1941, l'agitation commerciale des bureaux d'achat parisiens se poursuivit ainsi pendant 20 mois, à peu près. Mais après avoir atteint son point culminant vers la fin de 1942, cette activité devait subitement prendre fin, en mars 1943, victime de ses propres excès.

En effet, durant toute l'occupation, les prix à la production restèrent rigoureusement limités par les Services français, et plus encore par les services économiques allemands, qui s'opposaient systématiquement à toute majoration des prix, soucieux, avant tout, de maintenir un large pouvoir d'achat à leurs capitaux français disponibles.

Mais alors que les fournitures contractuelles servies à l'ennemi étaient payées à des prix à peine "améliorés", voisins des prix légaux, les organismes d'achat clandestins acceptaient, dans le même temps, des cours plusieurs fois supérieurs pour les mêmes produits.

Aussi, à la production, les évasions de marchandises vers le marché noir allemand se firent de plus en plus nombreuses cependant que se multipliaient dans le même but les fabrications latérales occultes. Le désordre devint rapidement tel,

B 45442

.../..

H4296 - 0023

dans certaines branches de l'industrie, que les livraisons contractuelles ne purent être assurées qu'avec de grands retards, malgré les protestations menaçantes des Services allemands.

Totalement débordé, le Ministère Français de la Production Industrielle dut informer les Autorités allemandes que la production nationale ne pourrait bientôt plus faire face à ses obligations.

Cette irrémédiable situation, jointe à la nécessité de mettre un terme à l'incroyable corruption provoquée par le marché noir dans les milieux de la Wehrmacht, amena le Gouvernement du Reich, sinon à supprimer le marché noir allemand dans sa totalité, du moins à envisager la fermeture des bureaux d'achats parisiens.

Cette mesure fut rendue effective le 13 Mars 1943 à la suite de l'accord BICHELONNE-Général MICHEL.

Cependant - et ceci est très significatif - les services économiques allemands ne manquèrent pas d'exiger, en compensation, une notable augmentation des contingents fixés par les accords. C'est ainsi que pour le seul plan KEHRL, cette augmentation s'élèva à 6 000 tonnes de produits textiles.

Bien entendu, la fermeture des bureaux d'achat fut imputée à de touts autres motifs : la Propagande allemande eut l'impudence de faire claironner que le marché noir étant un désastreux fléau, les autorités d'occupation avaient décidé, ce faisant, d'aider les Services de Contrôle Français à le juguler.

En fait, tous les achats clandestins cessèrent tant dans le groupe OTTO, que dans le groupe SS; en mars et avril 1943, et dès lors la plupart des bureaux secondaires abandonnèrent avec leur activité, leurs pourvoyeurs habituels.

Quelques bureaux seulement, parvinrent, jusqu'à la Libération, à conserver quelque activité, soit en s'efforçant de traiter, à la commission, des achats avec la R.O.G.E.S. (D'HUMIERES, UNION ECONOMIQUE, etc...) ou quelques services militaires achetant des "fournitures de cantonnement", soit avec les bureaux de la Luftwaffe et de la Kriegsmarine.

Mais, en dépit de ces survivances, parfois assez importantes, on peut dire que la pleine activité du marché noir allemand a cessé en avril 1943.

5° - <u>Achats par les bureaux d'exportation allemands</u>

Il existait, par ailleurs, à PARIS, des organsimes très importants qui, sous couleur d'exportation, procédaient également à des achats considérables, principalement chez les fabricants et les négociants.

H4296 - 0024

Ces transactions comportaient généralement des factures et avaient, de ce fait, une apparence régulière. Mais, dans la plupart des cas, les facturations, de pure fantaisie, étaient établies par l'organisme lui-même qui se fournissait à tout venant.

Le plus important de ces services était le R.O.G.E.S. (ou Rohstoff Hoedels Gesellschaft m.b.h. Berlin Mariendorf 6-10), du groupe Goëring) 37, Bd des Capucines à PARIS, qui a effectué ainsi pour son propre compte un volume d'affaires se chiffrant par centaines de millions portant principalement sur les cuirs, les ouvrages de maroquinerie, ganterie, etc...

La R.O.G.E.S. était, par ailleurs, chargée de prendre en charge, une grande part des achats clandestins du service OTTO et probablement aussi ceux de quelques autres organismes d'achats allemands.

Le Service OTTO facturait à la ROGES toutes ses acquisitions faites sans facture dans les conditions que l'on sait. La ROGES était ainsi l'une des voies par lesquelles une partie du marché noir allemand s'intégrait à l'économie allemande officielle.

D'ailleurs, trois ou quatre offices analogues à la ROGES fonctionnaient simultanément à PARIS : SONNEX, IBEX, etc...

6° - Achats par les maisons de commerce allemandes

Enfin, il y a lieu de mentionner l'activité des nombreuses maisons de commerce allemandes qui avaient installé à PARIS, des succursales, ou tout au moins, des bureaux d'achat particuliers. A côté de transactions régulières, ces firmes procédaient à des achats irréguliers, limités cependant aux produits correspondant à leur genre de commerce. Ces marchandises qui échappaient à la connaissance des services français, étaient expédiées en Allemagne par quantités considérables et doivent être ajoutées, de ce chef, au produit de la collecte clandestine ennemie.

C - IMPORTANCE DU MARCHE NOIR ALLEMAND

Pendant l'occupation, tous les services ennemis administratifs, militaires et de police, tenaient les diverses formes du commerce clandestin allemand sous une protection si étroite que bien peu de constatations importantes purent être faites par les services français de contrôle. On parvint cependant à recueillir sur l'organisation générale de ce trafic, des renseignements fragmentaires très nombreux qui permirent, après la Libération, d'engager avec succès un grand nombre d'enquêtes à l'égard des fournisseurs des organismes d'achats ennemis.

Mais, bien que ces enquêtes aient permis de révéler - au moins partiellement - l'activité passée d'un millier environ de trafiquants, les résultats ainsi obtenus n'affectent cependant qu'une faible partie de l'activité économique allemande clan-

B 45444

H4296 - 0025

destine.

Aussi bien est-il encore impossible de chiffrer même approximativement le montant des achats irréguliers faits par l'ennemi. Par ce moyen,

Si l'on excepte quelques milliers de fiches d'achat de camions de la Société "Intercommerciale", aucune comptabilité de bureau d'achat allemand n'a pu être découverte, toutes ces archives ayant été systématiquement détruites avant le départ des Allemands de Paris.

Cependant, les renseignements recueillis, tout récemment, à la faveur de 3 enquêtes beaucoup plus générales permettront de se faire une idée beaucoup plus exacte de l'importance du marché noir allemand. Ces vérifications, encore en cours, tendent précisément à mettre en lumière l'étendue des achats effectués par : 1° le Service OTTO
2° La Société Intercommerciale
3° le Bureau des Reichsfuhrer SS

A titre documentaire, nous nous bornerons à exposer succintement ci-après les résultats bruts de ces enquêtes :

1° SERVICE OTTO

6 et 7 rue Adolphe Yvon à Paris 16ème

Directeur Général : Hermann OTTO BRANDEL

Sujet allemand, ancien mécanicien, metteur au point de gazogènes à Bruxelles où il exerçait sa profession avant la guerre, sous ordre d'un sieur STOCKLIN (Bureau Guy-May) du salaire mensuel de 2 000 frs belgas. Agent de renseignements antérieurement à 1939. Inventeur d'un type de gazogène qui a été répandu en France par les Allemands sous le nom de Gazogène IMBERT.

Secrétaire particulière	: Mademoiselle MARY d'origine anglaise
" Générale	: M. FRANZEN, d'origine belge ou allemande
Contrôleur militaire	: Major PÖSCHEL, d'origine allemande
Agent principal	: DUBOIS (de son vrai nom WIRSTCH Luxembourgeois
Caissier principal	: Robert GEORGES, sujet français
Autres caissiers	: MARTINE et Robert LOYAN-français
Représentants à LILLE	: BRUNZELL - allemand
Surveillance et police	: Rudi Von MERODE (sujet français nommé MARTIN) JOUANNETEAU - français

B 45445

.../...

H4296 - 0026

Services des Achats

A - Chef de Service : KRAMER - français

- Vins et textiles : Dame GERB - autrichienne
HOLUE) sujets
Christiane TISSIER) français
Mlle DEVOS - belge

B - Chef de Service : Docteur FUCHS (allemand)

Cuirs tannés et chaussures : Emile DENIAU - français

Cuirs verts : BEJAT) Français
Odette LELIEVRE)

Métaux : Louis KRASNIK)
Mireille SALEMAN)
Dame KOCH) Russes
Vera KOCH)

Outillage : DIMITRI - russe
Roger MASSON - français
Jeannette NIEDERHOFF - française

C - Chef de service - PETER - allemand

Marchandises diverses - (Maroquinerie, quincaillerie-parfumerie, jouets..)
BORIS - russe

Comptabilité : une vingtaine d'employés

- Docks - entrepôts : St Ouen les Docks (Cuirs bruts tannés, textiles, divers)
Chef des services : Lieutenant LITHOFF
200 employés manutentionnaires
Magasins de la Folie à Nanterre (Métaux, outillage)

Fort de Satory à Versailles (Bicyclettes-pièces de vélo)

Magasin de St Denis (Marchandises diverses)

Fonctionnement du Bureau - Les vendeurs présentaient aux services d'achat des échantillons des produits proposés, en indiquant l'importance du stock à livrer. Lorsque les marchandises étaient agréées, elles étaient livrées aux entrepôts où le vendeur recevait un bordereau.

B 45446

.../...

H4296 - 0027

Ce bordereau servait à l'établissement d'un bon de caisse. Ce document visé par le Service d'achat intéressé (textiles, métaux, cuirs, etc...) faisait mention du nom, prénom ou surnom du vendeur, du prix unitaire et du montant total de la somme à payer. Il était présenté par son titulaire au caissier qui versait sur le champ la somme correspondante.

Les paiements étaient effectués en billets de mille francs neufs présentés en liasses de cent mille francs sous bandes d'origine et extraits de sacs scellés à l'aide de plombs estampillés par la Banque de France.

Fournisseurs - Une cinquantaine de pourvoyeurs directs du bureau OTTO sont maintenant identifiés, allant du bureau d'achat secondaire au fournisseur isolé.

Parmi les plus importants on peut citer :

MANUEL - 69, av. des Champs Elysées à PARIS : Marchandises diverses
(Chiffre d'affaires : 1 milliard 500 millions

DHUMIERES - 61, av. Victor Emmanuel III : tissus - Cuirs
(Chiffre d'affaires : 4 à 5 milliards)

GUY MAX - 1, rue Lord Byron PARIS - marchandises diverses, cuirs verts
(chiffre d'affaires : 5 à 600millions

JEAN BELL - 79 aV. des Champs Elysées : cuirs verts métaux
(chiffre d'affaires : 300 millions

JOINOVICI : 5, rue Albert Samain : métaux, outillage
(Chiffre d'affaires : 4 à 5 milliards

MASUY : 101, av. Henri Martin à Paris : Marchandises diverses

DUCHEZ(VIALA) : 9, av. Pierre Larousse à Malakoff : cuirs verts, métaux
(chiffre d'affaires : 500 millions environ)

GIRARDON Jacques (Sté A.G.T.C.I.) 3, rue du Colisée cuirs verts, textiles, papiers
(Chiffre d'affaires : 800 millions, au moins)

Nature et Importance des achats

Les marchandises livrées étaient de nature di-

H4296 – 0028

verses. Le relevé des écritures de la Maison SCHENKER fait apparaître notamment, les expéditions suivantes :

- de juillet 42	à Juin 43	: 4 564	tonnes	de cuir
- de "	" à Août 44	: 2 917	tonnes	d'outillage
- d'Août	" à Oct. 42	: 126	"	de papier d'emballage
- de Septem.	" à Oct. 42	: 38	"	de tapis
- de Juillet	" à Mai 43	: 145	"	de chaussures
- de juillet	" à Aout 42	: 520	"	de mobiliers usagés
- de Décembre	" à Juin 43	: 76	"	de manches de pioches
- de Juillet	" à Mars 43	: 494	"	de savon
- de "	" à Avril 43	: 86	"	de balais
- de "	" à " "	: 76	"	de poëles à frire
- de "	" à " "	: 371	"	de matériel d'hopital
- d'Octobre	" à Juin 43	: 34	"	de cirage
- En Décem.	42 à Juin	: 10	"	de cartes à jouer

etc... etc...

Au total, pendant la période comprise entre les mois de juillet 1942 et Août 1944, 28 098 tonnes d'articles divers ont été expédiés de St Ouen les Docks en Allemange par la seule Maison SCHENKER, pour le compte du Service OTTO.

Les plus fortes expéditions s'échelonnent entre les mois de Septembre et Décembre 1943. Les envois de Décembre 1942 s'élèvent à environ 3 900 tonnes.

Mais ces relevés sont très fragmentaires.

Les paiements effectués se sont élevés, au début, à environ 50 Millions de francs par jour, jusqu'en Octobre 1942. A cette époque la moyenne journalière a été portée à 100 millions, pour atteindre 150 millions en Novembre et Décembre 1942.

Le caissier principal affirme qu'entre les mois de mai 1942 et Février 1943, il a dû verser ainsi environ 25 milliards de frs. Il n'est donc pas exagéré de chiffrer à 50 milliards le montant total des achats du Service OTTO, pendant les 20 mois de son activité.

H4296 - 0029

SOCIETE INTERCOMMERCIALE OU B.D.K.
pour la Zone Sud

Cette entreprise filiale de la Société INTERCOMMERCIALE de Berlin avait son siège à PARIS, 7, place Vendôme.

Son organisation était la même que celles de tout les buréaux d'achats allemands ainsi que son activité qui s'étendait à toutes sortes de produits.

Trois services principaux d'importance sensiblement égale : marchandises diverses, machines-outils, véhicules automobiles.

L'enquête en cause, porte uniquement sur les achats massifs de camions et de voitures, qui ont été opérés sur tout le territoire dès le début de l'occupation.

Les résultats obtenus jusqu'ici concernent seulement la branche de la Sté ayant opéré en zone sud :

Organisation : Directeurs à Paris
BEMLEIT et MARTIN (allemands)

Bureaux en zone sud à Merseille et Monte Carlo

Centre d'achat principal en zone sud à Monaco
dirigé par : François MELCHIORRE(italien)

Quatre centres d'achats directs :

A LYON
Directeur : BRAVARD
ENGELHARDT
MICHAUT

A LIMOGES
Directeur : KULISCH

A MARSEILLE
Directeurs : THILL
BONCOMPAGNIE

A TOULOUSE
Directeurs : LAEDAU
MASSON
MASSIN

Chacun de ces centres d'achat déployait son activité dans un secteur déterminé, les villes comprises dans ce secteur étaient explorées par un "Verkaufer" (vendeur)

La Société Intercommerciale avait pour principale activité l'achat de tous véhicules automobiles? L'enquête entreprise par le Service a déjà permis d'établir que dans la seule zone sud 5 147 camions ont été achetés par cette entreprise pour une somme de 1.131, 053687 frs. Ces chiffres ne comprennent que les expé-

B 45449

.../.

H4296 - 0030

ditions effectuées en Allemagne par les transporteurs GONDRAND à Marseille et FULLER à Paris.

En réalité, les achats réellement effectués en zone sud portent sur environ 15 000 véhicules, gros camions pour la plupart. En zone occupée, les acquisitions de l'espèce furent d'une importance au moins égale.

La Société INTERCOMMERCIALE avait un réseau très étendu puisqu'elle s'adressait non seulement aux garagistes, mais encore aux particuliers, propriétaires de véhicules.

Tous les procédés étaient mis en oeuvre pour obliger ceux-ci à céder leurs véhicules.

Après l'occupation de la zone sud, notamment, le processus suivant était employé ;

Un officier allemand se présentait chez le propriétaire d'un camion et menaçait de procéder à sa réquisition. Quelques jours plus tard un acheteur de l'INTERCOMMERCIALE offrait de se rendre acquéreur du véhicule en fixant un prix supérieur à celui prévu pour la réquisition.

Les prix d'achat étaient, en effet, bien supérieurs aux prix officiels, malgré les énormes commissions conservées par l'animateur de l'agence sud, François MELCHIOR.

Par exemple, un camion dont le prix licite était de 75 000 frs était acheté au particulier par MELCHIOR à raison de 100 000 frs.

Le prix définitif payé par l'INTERCOMMERCIALE s'élevait à 220 420 frs comprenant les commissions officielles de 7 % et 3 % et une majoration de 100 000 frs destinée à rémunérer [illegible] les intermédiaires, à règler les frais de remise en état, le transport, etc

Ajoutons que, comme pour tous les bureaux d'achat allemand, la Gestapo et le S.D. (Service de Sécurité Allemande) contrôlaient l'activité de l'INTERCOMMERCIALE.

MELCHIORE, l'agent principal de l'INTERCOMMERCIALE en zone sud était récemment détenu par les Américains à ACQUI (Italie) où il s'était réfugié emportant 12 milliards de francs que les services français s'emploient à récupérer.

On peut estimer sans exagération que les divers Services d'achat de l'Intercommerciale ont totalisé

B 45450

.../...

H4296 – 0031

un chiffre d'affaires de 20 milliards au moins.

3 - BUREAU DE REICHSFUHRER SS

6, rue du Général Appert
PARIS

Organisé d'une manière analogue au Service OTTO le bureau des SS présentait cette particularité importante que tous ses membres étaient des officiers ou sous-officiers allemands SS.

Dirigé par le major Fritz ENGELKE, son activité s'étendait également à toutes sortes de marchandises particulièrement les cuirs, les métaux non ferreux et les textiles.

A la différence du service OTTO, il ne semble pas avoir eu de pourvoyeurs satellites attitrés, et se fournissait soit auprès de bureaux secondaires, dont le principal était "PIMETEX" 41, rue de Washington à PARIS (Plusieurs centaines de millions d'affaires), soit auprès de nombreuses sociétés d'achat, créées pour la circonstance par certains trafiquants, avec l'appui d'ENGELKE.

Grâce à plusieurs sociétés de cette espèce, un sieur MICHEL SZOKOLNIKOFF, petit brocanteur avant-guerre, parvint à procurer au bureau SS, au moins 6 milliards de produits textiles, réalisant environ 2 milliards de profits personnels. Le Comité de Confiscation de la Seine a pu faire mettre sous séquestre une soixantaine de grands immeubles d'une valeur de 1 500 000 000, appartenant à ce trafiquant.

Il est à noter que le bureau SS n'effectuait aucun paiement en espèces, comme les autres bureaux d'achat. Toutes les fournitures étaient réglées par chèques de virement de la ReichKréditKassen.

L'enquête, à peine amorcée, n'a pas permis de recueillir de renseignements plus précis. Mais il semble, d'ores et déjà, certain que le montant des achats irréguliers traités par le groupe SS ne le cède guère à celui effectué par le bureau OTTO.

Connaissant la multiplicité des organismes d'achat allemands et l'importance toute particulière de certains d'entre eux (Kriegsmarine, Luftwaffe TODT) ces trois exemples permettent déjà d'inférer que les prélèvements irréguliers allemands atteignent plusieurs centaines de millions.

D - CARACTERE OFFICIEL DU MARCHE NOIR ALLEMAND

Bien que les dirigeants véritables et les donneurs d'or-

45451

H4296 - 0032

dres ne se soient jamais manifestés aux yeux des dirigeants français, il apparait ~~évidemment~~ évident, à de multiples signes, que le marché noir allemand était d'inspiration officielle.

Comment expliquer sans celà l'activité extraordinaire déployée par les bureaux d'achats installés dans les locaux mêmes des grands organismes militaires (Ministère de la Marine, rue ST Florentin) et dirigés par des officiers exlcusivement consacrés à cette mission : Kriegsmarine : Colonel HABIDCHT, capitaine KLAUS, Reichsfuhrer SS; major ENGELKE.

La même observation s'applique aux bureaux de la LUFTWAFFE de la REICHBAHN Direction, du B.D.K. (Sté Intercommerciale), et aussi bien à l'organisation TODT qu'au bureau de National Socialistiche Partei (N.S.K.K.)

Le souci des autorités officielles allemandes de protéger à tout prix le marché noir allemand, apparait d'une façon éclatante dans les multiples avantages accordés aux moindres trafiquants:

Cartes d'acheteurs, permis de circuler pour voitures et camions, laissez-passer, couvrant les transports et interdisant toute intervention aux Services de contrôle français.

Les services allemands sont même, allés jusqu'à interdire aux compagnies de chemin de fer de conserver les duplicata des lettres de voiture allemandes pour effacer toute trace des expéditions.

Et toutes ces mesures s'appliquent aussi bien aux Services d'achat avoués qu'aux services plus secrets, tels l'organisation OTTO.

La réquisition par les Autorités allemandes des plus grands entrepôts parisiens est une autre preuve du caractère officiel du marché noir ennemi qui utilisait presque exclusivement la plupart d'entr'eux. La liste en est elle-même édifiante :

Docks de St Ouen Docks de St Denis Fort de Satory	Service OTTO
Batignolles Ivry Val d'Or Noisy le Sec Mantes Houilles	R.O.G.E.S.
CHARENTON BERCY CONFLANS La Chapelle La Villette	SERVICE S.S.

8 45452

.../...

H4296 - 0033

De plus onze transitaires allemands s'occupaient exclusivement des expéditions du marché noir allemand, sous préjudice de plusieurs centres transitaires français.

Autre remarque très significative, le Service OTTO était officiellement désigné sous le nom de DIENSTELLE FEIDPOST N° 03069 DT et Dienstelle Feldpost N° 20 803 au même titre qu'un organisme militaire? Les laissez-passer délivrés aux rabatteurs en vue de couvrir les transports irréguliers délivrés à ce service portaient invariablement ces mentions officielles.

A l'origine, lorsque le trafic était encore peu développé les transports s'effectuaient d'ailleurs par camions allemands, pilotés et convoyés par des soldats de la Werhmacht.

On peut ajouter, enfin, que lorsque l'un des fournisseurs des services allemands avait maille à partir avec le contrôle français, l'Administration recevait à peu près invariablement une demande d'information ou même une injonction impérative émanant du Kommandant du Grand Paris, de la Sicherheitzpolizei SS ou des Services Economiques allemands du Majestic ou du Palais Bourbon.

On n'a pas oublié, par ailleurs, la position prise par les Autorités officielles allemandes lors de la fermeture des bureaux d'achats allemands.

Personne ne peut donc se méprendre sur le caractère réel du marché noir allemand, et bien qu'éloigné de notre pays pendant l'occupation, S.E. Sir Jefferson CAFFERY ambassadeur des Etats Unis en France écrivait, dans un article public sous sa signature dans la presse française ("Carrefour" du 3 Mars 1945") :

" Les Allemands employèrent les techniques des plus raffinées non seulement pour atteindre leur objectif immédiat de se servir de l'économie française jusqu'à l'épuisement afin de soutenir l'effort de guerre allemand, mais encore pour réaliser leur plan de longue haleine visant à réduire la France en esclavage et à saisir et contrôler toutes ses institutions.

Beaucoup d'Américains ont cru voir un manque de logique entre l'accusation selon laquelle les Allemands ont pillé la France et les nombreux rapports suivant lesquels les Allemands payaient pour tout ce qu'ils achetaient. Il n'y a là aucune contradiction. Plutôt que d'arracher de force de l'argent et des trésors à des millions de citoyens français, ce qui aurait provoqué une rébellion, les Allemands tirèrent les francs du Trésor National et s'en servirent comme moyen de paiement aux Français. Les Français avaient l'air de s'enrichir, tandis que la nation qui soutenait la monnaie s'appauvrissait. On n'a jamais inventé de méthode plus retorse pour miner la puissance économique d'un pays."

B 45453

H4296 - 0034

On ne saurait mieux dire

Le CHEF de SERVICE chargé des
fonctions de DIRECTEUR GENERAL, du
CONTROLE ECONOMIQUE

R. Marcuard.

B 45454

H-4296

RF 107

Filed Jan 21, 1946

R F
Exhibit
107

303

33

B 45420

H4296 – 0035

[illegible]

Memo re "to come"

H4296 - 0036